

LYCÉE DE L'IMAGE ET DU SON

303 avenue de Navarre
16022 ANGOULEME CEDEX
Tél: 05 45 61 95 00

P A r E n t s

r l

t è

i v

s E n t r e p r e n e u r s

a s

n

s

Parlez en autour de vous

Madame Monsieur,

En tant que partenaire ou personne juridique qui s'intéresse à la vie de notre lycée nous vous sollicitons afin de bénéficier de tout ou partie de votre solde de taxe d'apprentissage.

Le taux de la TA est de **0,68 %** de la masse salariale.

La TA comprend 2 fractions :

- Une **part principale** de **0,59 %**. Celle-ci est destinée au financement de l'apprentissage et recouvrée par l'Urssaf ou la caisse de la mutualité sociale agricole(MSA)
- Le **solde** de **0,09 %**. Celui-ci est destiné au financement des formations initiales technologiques et professionnelles. Il est versé annuellement à l'Urssaf ou la Caisse de la mutualité sociale agricole (MSA)

Ainsi, si vous êtes redevables à la taxe d'apprentissage et éventuellement à la contribution supplémentaire à l'apprentissage, sachez que **vous avez la possibilité de nous désigner en tant qu'attributaire** du « solde de 0,09% » que vous payez au titre du financement des formations initiales professionnelles.

A partir du mois de mai prochain et ce jusqu'en septembre,

après avoir déclaré votre solde du au titre de la taxe d'apprentissage, vous aurez la possibilité de vous connecter à la plateforme SOLTéA pour affecter tout ou partie du solde de votre taxe d'apprentissage à notre établissement référencé dans la base sous le n° de SIRET : **19161095500012**

